

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs horaires spécifiques 2022 des structures Petite Enfance

Fixation des tarifs horaires spécifiques d'enfants placés en famille d'accueil et d'enfants accueillis chez les assistants maternels du particulier employeur.

Dans le cas d'accueil dans les structures petite enfance d'enfants placés en famille d'accueil et d'enfants accueillis chez les assistants maternels du particulier employeur (accueil par l'assistant maternel à son domicile d'un enfant confié par son ou ses parents pour participer à sa prise en charge et à son épanouissement), un tarif spécifique est établi sur la base du montant moyen facturé aux familles l'année précédente (circulaire prestation de service CAF).

Pour rappel, dans les autres situations de contractualisation des familles avec les structures, le tarif est fixé par la CAF sur la base des revenus des familles.

Les tarifs 2021 n'ont pas été établis sur les mêmes bases (avant fusion QCOM-CCPG et par application d'un coefficient de progression), c'est pourquoi une comparaison ne peut être établie.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs horaires suivants pour l'année 2022 pour les structures petite enfance :

	<i>Pour mémoire Tarifs 2021</i>	Tarifs 2022
Tarif horaire accueil collectif	1,63 €	1,57 €
Tarif horaire accueil familial	1,32€	1,18 €
Tarif horaire halte-garderie	1,03€	0,89 €